

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°093

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 43

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUIN 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 juin 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoint au Maire

DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, BUTT Zishan, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Monsieur Zayen CHIKHDENE

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Lewis CHARTIER

Monsieur Pierre SACK

Madame Margaux HOUIS

Madame Sandrine DESIR

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Jerome LEGENDRE

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel MARTIN

Direction des Achats et Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Groupement de commandes entre la Ville, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles relatif à la fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour les besoins du personnel municipal d'Aubervilliers pour les années 2022 à 2025. Approbation du projet d'accord-cadre et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2124-1, L2113-6, R2162-13 et R2162-14,

Vu la délibération n°126 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2019 approuvant le groupement de commandes entre la Ville, le CCAS et la Caisse des écoles,

Vu la convention constitutive signée entre les trois parties,

Vu le projet d'accord-cadre,

Vu le budget communal,

Considérant que l'accord-cadre relatif à la fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour les besoins du personnel municipal d'Aubervilliers arrive à échéance le 31 décembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu cette année, pour continuer d'exécuter les prestations, d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de conclure un nouvel accord-cadre ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de vêtements de travail et de petits équipements pour les besoins du personnel pour les années 2022 à 2025.

L'accord-cadre sera passé pour une période allant du 1^{er} janvier 2022 ou à défaut à sa date de notification si elle est ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2022. Il est renouvelable trois (3) fois au maximum, par reconduction expresse, par périodes successives d'un an, sans que sa durée totale puisse excéder trois (4) ans. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2025.

Les prestations, objet de l'accord-cadre, feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes sur la durée totale de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

Sans montant minimum ni maximum

L'accord-cadre sera alloti de la manière suivante :

- lot n°1 : Vêtements de travail pour les agents de nettoyage et le personnel médico-social et éducatif
- lot n°2 : Vêtements de travail et chaussures pour la restauration
- lot n°3 : Vêtements de représentation pour les agents d'accueil, des cérémonies et de réceptions
- lot n°4 : Tenues de sport et de loisirs
- lot n°5 : Vêtements de sécurité et Equipements de Protection Individuelle
- lot n°6 : Vêtements de travail et petits équipements pour les effectifs de la Direction de la Prévention et de la Sécurité (D.P.S)
- lot n°7 : Matériel et produits jetables pour l'ensemble des agents de la ville et le Centre médical de santé.

DIT QUE l'accord-cadre est passé à prix unitaires. Ils sont appliqués aux quantités réellement exécutées sur la base d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) annexe 1 à l'Acte d'Engagement (A.E) et d'autre part, des tarifs professionnels remisés, annexe 2 à l'A.E, pour les fournitures hors bordereau.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer les contrats avec les sociétés qui auront présenté pour chacun des lots de l'accord-cadre, l'offre économiquement la plus avantageuse.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 18/06/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210610-lmc120557-DE-1-1
Publiée le : 18/06/21
Certifiée exécutoire : 18/06/21

